



40 Chemin de Chantemesse – 31310 Rieux-Volvestre

Tél. : 05 61 90 87 10

✉ : rh.direction@sivom-volvestre.fr

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 JUIN 2025

à 18H00

L'an deux mille vingt-cinq et le onze juin, le comité syndical convoqué le 4 juin 2025 s'est réuni au siège du SIVOM à Rieux, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur ESQUIROL Jean Marc.

PRÉSENTS : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, Mme JEAN Sophie, M. ROUJAS Jean-Eudes, M. DELCROIX Bernard, Mme DOUYLLIEZ Marion, M. ESQUIROL Jean-Marc, M. BABY Jacques, M. NAYLIES Charles, M. JOSSE Miguel, M. CHALDUC Jean, Mme VIDAL Marie-Françoise, M. CAZAUX Jean-Michel, Mme MASSE Magali, M. MASSIP Cyril, M. CAILLET Pierre, M. DEJEAN Michel, Mme VEZAT-BARONIA Maryse, M. CARON-JOURDA Yves, M. PICARD Serge, M. SANTA-CRUZ Roger, M. ESCORIHUELA Daniel, M. PONS Bernard

ABSENTS, EXCUSES : Mme PORQUERAS Carole, M. LEFEBVRE Patrick, M. CORNET Olivier (pouvoir donné à M. MASSIP), M. DEVIC Jean-Marc, M. CHAGNE Patrick (pouvoir donné à M. CARON-JOURDA), M. PERSILLON Cyrille, Mme SEGALA Laetitia

Secrétaire : M. CHALDUC Jean

N° 1 Compte rendu du précédent comité syndical du 09.04.2025

Pas de remarque sur ce compte rendu.

Avis favorable à l'unanimité

N° 2 Intervention de Céline FRAC au sujet du SAD

Céline FRAC rappelle que d'ici le 31 décembre 2025, les SSIAD et SAAD doivent s'unir pour former une entité juridique unique, le Service Autonomie Domicile (SAD), tel que défini par le décret N°2023-608.

Les SAD auront pour missions obligatoires : l'aide à l'autonomie (vie quotidienne, soins), l'insertion sociale et la prévention de la perte d'autonomie.

Mme FRAC met en avant les avantages majeurs de cette unification :

- Pour les usagers : une meilleure personnalisation des services, un maintien à domicile plus sûr et durable, et une diminution des hospitalisations et des institutionnalisations prématurées et coûteuses.

- Pour les acteurs et les finances : optimisation des financements existants, notamment une dotation ARS dédiée à la coordination (un atout pour les SAD "mixtes").

Cela devrait également améliorer l'attractivité des métiers, réduire le turnover et, par conséquent, les coûts de recrutement et de formation. La mutualisation des ressources est aussi un avantage clé.

Le service est soutenu par un avocat spécialisé en droit public, grâce à un financement de l'ARS.

Depuis l'entrée en vigueur du décret, les actions suivantes ont été menées :

- Exploration de l'élargissement du territoire du SPASAD pour créer un service autonomie. Cependant, la directrice générale déléguée autonomie du Conseil Départemental a signalé des obstacles liés aux statuts du SIVOM.
- En 2024, le service a été contacté par la chargée de missions compétence sociale de la CCV. L'équipe du SSIAD a proposé de présenter aux élus de la CCV les rôles de l'aide et du soin, ainsi que les implications de la réforme pour les SSIAD et le territoire en lien avec le diagnostic territorial que le service a effectué en 2023 pour la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt. Pas de retour favorable à cette demande de présentation.
- Le service a contacté les SAAD publics du territoire pour des partenariats conventionnels. Ces conventions permettraient un délai de cinq ans avant l'obligation de fusion complète, assurant ainsi la continuité de l'offre de soins sur le territoire. Un seul retour positif : le CIAS de Montesquieu-Volvestre.

N° 3 Personnel – réorganisation des services

Suite à l'intervention de Madame FRAC, le Président précise :

- Le poste de direction du SAAD est supprimé à compter du 30 juin ;
- Madame SOUTOUL est mutée au poste d'Assistante de Direction – Gestionnaire des Ressources Humaines du service général en remplacement de Madame Alexandra SAVIN, mutée à Bagnères de Luchon.

Avis favorable à l'unanimité

N° 4 Saisine de la chambre régionale des comptes Occitanie

Par lettre d'information du 3 juin 2025, le Préfet a saisi le 2 juin 2025 la chambre régionale des comptes Occitanie afin de faire constater l'absence d'équilibre réel du budget principal et des budgets annexes du SIVOM.

Un rendez-vous téléphonique est prévu le lendemain, jeudi 12 juin à 15h30, avec la magistrate en charge du contrôle pour avoir des précisions.

N° 5 Personnel

Création de postes

Il est nécessaire de créer 2 postes saisonnier d'infirmier en soins généraux du 01/07/2025 au 30/06/2026 à 29h00 par semaine.

Avis favorable à l'unanimité

Modification du temps de travail d'un agent

Suite à la réorganisation du SAAD à compter du 01/07/2025, il convient d'augmenter le temps de travail de la responsable de secteur de 32h00 hebdomadaire à temps complet.

Avis favorable à l'unanimité

Suppression de postes

Il convient de supprimer 20 postes vacants, suite aux avancements de grade, mutations...

Filière Technique

- Technicien Territorial => 1 poste à 35H00 ;
- Technicien Principal de 2^{ème} classe => 1 poste à 35H00 ;
- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe => 1 poste à 35H00 ;
- Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe => 1 poste à 32H00 ;
- Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe => 3 postes à 35H00.

Filière Sociale

- Agent Social Territorial => 2 postes à 30H00 ;
- Agent Social Territorial => 2 postes à 32H00 ;
- Agent Social Territorial => 7 postes à 17H00 ;
- Agent Social Territorial => 1 poste à 25H00.

Filière Médico-Social

- Infirmier en soins généraux et hors classe => 1 poste à 22H00.

Avis favorable à l'unanimité

N° 4 Restauration

Conformément aux réunions de la Commission « Restauration » et suite à la parution d'une annonce pour recruter un cuisinier, un candidat s'est présenté avec un profil de gérant-cuisinier.

Après de nombreux échanges avec ce dernier, le Président présente un budget prévisionnel pour une reprise de la confection des repas en régie qui devrait permettre de trouver l'équilibre financière.

Le Président propose donc de mettre fin au contrat Scolarest au 28 août 2025 et de créer un emploi à temps complet d'Attaché Territorial à compter du 15 juillet 2025.

23 votes Pour

2 votes Contre

N° 6 Questions diverses

Vente de l'alambic

A la demande de la commune de Lavelanet de Comminges, le Président propose de vendre l'alambic à la commune.

Ce dernier a été estimé à plus de 5 000,00€ par Monsieur Gauthier, Président du musée de l'alambic.

La parole est donnée à Monsieur CHALDUC : il explique qu'étant la seule commune à produire du vin, il a pour projet de l'exposer dans un contexte approprié et protégé.

24 votes Pour

1 abstention

Manifestations festives

Le Président rappelle qu'il convient à chaque commune de s'assurer que les installations électriques pour brancher le coffret électrique au moment du montage soient en conformité avec l'habilitation des agents. En effet, les agents ne peuvent pas exécuter certains types de travaux « pointus ». Ils ne peuvent uniquement procéder aux branchements.

Baro d'Evel

Le Président informe que la troupe Baro d'Evel quittera prochainement la cave de Lavelanet.

Trois troupes devraient se réunir en association afin de reprendre le bail. Il conviendra d'en délibérer quand l'association sera constituée.

Photovoltaïque à Lacaugne

Lors d'une intervention de maintenance il a été détecté que deux panneaux ne fonctionnaient plus. Le Président précise qu'il est en attente d'un devis qu'il soumettra lors d'une des prochaines réunions.

Il précise que d'après les dernières informations de l'ATD, le budget photovoltaïque pourrait être intégré au budget général. Il est en attente de la confirmation du Trésorier.

Village Gaulois

Lors d'une rencontre, Monsieur Blanchard a émis la demande de réviser le bail emphytéotique.

Cette demande poursuit deux objectifs :

- La modification de l'association ;
- L'aménagement de l'espace du bâtiment situé sur l'aire de pique-nique.

Il conviendra, le moment venu de délibérer sur cette révision et le montant du loyer.

Fin de séance à 20H00.